

# Construction accessoire à l'habitation

## Piscine hors terre

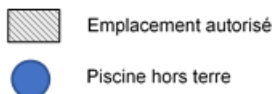
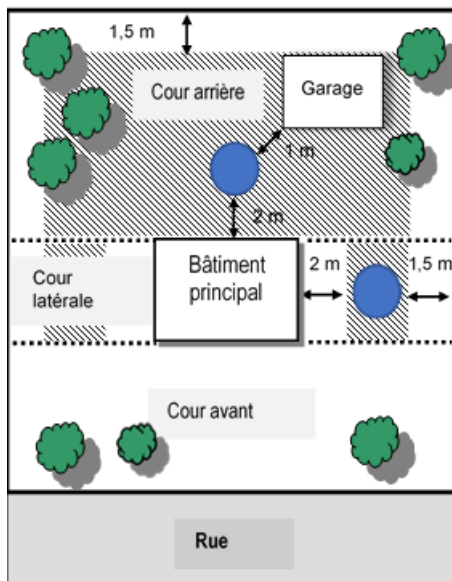
Ce dépliant présente une version simplifiée de la réglementation d'urbanisme. En cas de contradiction, le règlement municipal prévaut.

Pour l'installation d'une piscine hors terre, vous devez vous procurer un permis au coût de 50 \$, celui-ci est valide pour une période de 6 mois.

### Implantation

La piscine hors terre doit être implantée en cour latérale, en arrière ou en cour avant secondaire, à condition de respecter la marge de recul prescrite pour le bâtiment principal.

La piscine hors terre doit être implantée à une distance minimale de 1,5 m des lignes latérales ou arrière de l'emplacement et à une distance minimale de 2 m du bâtiment principal.



### Accessoires interdits

Une piscine hors terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin.

### Galerie ou patio

Une galerie ou un patio (plate-forme) peut être annexé à la piscine.

### Clôtures

Les clôtures doivent être conformes à *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* (L.R.Q., c. S-3. 1 .02, r.1) et au règlement de zonage. Les clôtures temporaires, amovibles ou non rigides ne sont pas autorisées pour sécuriser l'enceinte de la piscine.

### Dispositifs de sécurité

Les portes de l'enceinte de la piscine doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure, permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Les garde-corps permettant l'accès à la piscine doivent être d'une hauteur minimale de 1,2 m. Ce type de garde-corps doit être érigé de façon à contrôler l'accès entre le bassin artificiel et le bâtiment principal ou tout autre accès.

Pour votre sécurité, il est recommandé que la piscine soit dotée d'un équipement de sécurité (ex. : perche, bouée, câble flottant).

### Système de filtration

Toute piscine remplie d'eau, à l'exception des pataugeuses, doit être maintenue dans de saines conditions hygiéniques. Ainsi, l'eau d'une piscine doit être d'une clarté et d'une transparence permettant de voir le fond de la piscine, en tout temps. Le système de filtration doit être installé à au moins 1 m des parois de la piscine.

Lorsque le niveau sonore du système de filtration est élevé ou devient une source de nuisance pour les résidents des emplacements contigus, le système de filtration doit être recouvert adéquatement ou déplacé afin d'amoinrir le bruit.

### **Pour de plus amples informations**



Municipalité de Sainte-Sophie  
Service d'urbanisme  
2199, boulevard Sainte-Sophie,  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784, poste 5201  
Télécopieur : 450 438-0858  
Courriel : urbanisme@stesophie.ca

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h

# Demande de permis pour une construction accessoire à l'habitation

## Piscine hors terre

Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

Identification *Propriétaire*

*Requérant*

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone 1 : \_\_\_\_\_  
Téléphone 2 : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

(1) Si vous n'êtes pas propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier

Documents à joindre **obligatoirement** à la demande :

### 1. Croquis d'implantation

- Localisez la piscine, le patio et la clôture projetés sur une copie de votre certificat de localisation ;
- Indiquez les distances entre la piscine et les limites de propriété ainsi que le bâtiment principal et accessoire ;
- Indiquez l'emplacement de votre installation septique.

### 2. Description détaillée des travaux

Piscine

Patio

Thermopompe

Dimension : \_\_\_\_\_

Dimension : \_\_\_\_\_

Cour latérale droite : \_\_\_\_\_

Hauteur : \_\_\_\_\_

Matériaux : \_\_\_\_\_

Cour latérale gauche : \_\_\_\_\_

Fondation : \_\_\_\_\_

Cour arrière : \_\_\_\_\_

Hauteur : \_\_\_\_\_

Distance avec la piscine : \_\_\_\_\_

Entrepreneur  ou Auto-construction

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
RBQ: \_\_\_\_\_

Coût (estimation des matériaux et de la main-d'œuvre) : \_\_\_\_\_ \$

Durée des travaux : Début : \_\_\_\_\_ Fin : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



Espace réservé au service d'urbanisme

Matricule : \_\_\_\_\_

Zone : \_\_\_\_\_

N° de lot : \_\_\_\_\_

C.O.S : \_\_\_\_\_

Type de lot : \_\_\_\_\_

N° de la demande : \_\_\_\_\_